

Nombre de membres afférents
Au Conseil municipal : 15
En exercice : 14
Présents : 12

SEANCE DU JEUDI 20 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt février à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude ALBA, Maire.

Présents : Claude ALBA, Didier MAHOUX, Thierry CAUSSE, José NUNES, Laurent THO, Christophe MAURIES, Damien VIGUIER, Danièle POURCEL, Jean-Marc ALLAIN, Laurence ROUSSET, Marie-Florence FARAL, Gabriel VIGUIER.

Absentes et excusées : - Pascale ROMERO qui a donné procuration à Claude ALBA.
- Céline ROCACHER qui a donné procuration à Gabriel VIGUIER.

Date de la convocation : 13/02/2020

Date d'affichage : 13/02/2020

Monsieur Thierry CAUSSE est nommé secrétaire de séance.

1°) REPARTITION DU SOLDE DE L'ASSOCIATION « GENERATION MOUVEMENT – CLUB DES AÎNES FREJEVILLE - CARBES » SUITE A SA DISSOLUTION.

Monsieur le Maire informe les conseillers que l'Association « Génération Mouvement – Club des Aînés Fréjeville-Carbes » a été dissoute le 31/12/2019. Il donne lecture du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire qui s'est réunie le 12/12/2019 et notamment la résolution portant sur l'attribution des biens de l'association qui a décidé que le boni sera versé à la Mairie de Fréjeville. L'association a donc versé au budget de la commune le boni, soit un montant de 8 080.37 €. Cette somme sera portée en recettes de fonctionnement sur le Budget Primitif communal 2020 au compte 7713. L'Association a souhaité que cette somme soit répartie de la façon suivante :

- 25 % à l'Association « Mémoire et Patrimoine » soit 2 020 € (compte 6574)
- 15 % l'Association des Parents d'Elèves du RPI des Farguettes-Carbes-Fréjeville (compte 6574) soit
1 212 €
- 60 % au profit de l'école soit 4 848.37 € qui seront consacrés à l'achat de matériel pour l'école et la garderie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité, de répartir le solde comme indiqué ci-dessus, conformément aux souhaits de l'Association « Génération Mouvement » et autorise le Maire à procéder au règlement.

2°) VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019 -

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

3°) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 –

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2019 du budget communal qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses : 375 369.76 €

Recettes : 442 095.92 €

Résultat de l'exercice 2019 : + 66 726.16 €

Investissement

Dépenses : 216 644.94 €

Recettes : 269 460.85 €

Résultat de l'exercice 2019 : + 52 815.91 €

Après avoir entendu le compte administratif 2019 du budget communal et constaté qu'il est en concordance avec le compte de gestion, Monsieur le Maire quitte la salle afin qu'il soit procédé au vote.

Le Conseil municipal,

Vu les articles L2121-31, L2121-14, L1612-2 du code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré :

- constate la stricte concordance avec le compte de gestion,
- arrête le compte administratif 2019 du budget communal tel qu'il est annexé à la présente délibération adoptée à l'unanimité.

4°) Tours de garde pour les élections municipales du 15 et 22 mars 2020

<u>SCRUTIN DU 15 MARS 2020</u>	
8 HEURES-10 HEURES	Claude ALBA – Pascale ROMERO –Danièle POURCEL
10 HEURES-12 HEURES	Jean-Marc ALLAIN – Gabriel VIGUIER – Christophe MAURIES
12 HEURES-14 HEURES	Didier MAHOUX – Laurent THO – Thierry CAUSSE
14 HEURES-16 HEURES	Laurence ROUSSET – Damien VIGUIER – Nicolas CAUSSE
16 HEURES- 18 HEURES	Marie-Florence FARAL – José NUNES – Mathieu LAFON

<u>SCRUTIN DU 22 MARS 2020</u>	
8 HEURES-10 HEURES	Claude ALBA – Pascale ROMERO –Danièle POURCEL
10 HEURES-12 HEURES	Jean-Marc ALLAIN – Gabriel VIGUIER – Christophe MAURIES
12 HEURES-14 HEURES	Didier MAHOUX – Laurent THO – Fabien SIMONINI
14 HEURES-16 HEURES	Claude ALBA - Thierry CAUSSE – Nicolas CAUSSE
16 HEURES- 18 HEURES	Marie-Florence FARAL – José NUNES – Damien VIGUIER.

QUESTIONS DIVERSES : les conseillers interviennent à tour de rôle.

- Marie-Florence FARAL :

- Présentation du projet « jeunesse » de la CCLPA : le 28 mars 2020, les jeunes de la commune âgés de 11 à 17 ans seront invités par la Mairie de Fréjeville et accueillis par deux représentantes de la CCLPA pour être informés des nombreuses activités auxquelles ils peuvent participer. Une invitation leur sera adressée en temps utile.
- Carnaval de l'Ecole : il aura lieu le vendredi 3 avril 2020.
- Adhésion à l'ENT (Environnement Numérique de Travail) : les enseignants ont demandé si la commune pouvait adhérer à l'ENT ; le coût de cette adhésion s'élève à 5 € par élève pour un abonnement de 3 ans.

- Damien VIGUIER :

- Exposition sur la Réserve naturelle Régionale organisée par la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) du Dicos ; la commune devra financer cette exposition à hauteur de 100 €.
- Sentiers de découverte : le projet est bloqué car un propriétaire ne souhaite pas donner son accord.

-Christophe MAURIES :

- PLUi : la liste des points à classer qui devait être à l'ordre du jour a été reportée par M. le Maire. Ce dernier précise qu'après renseignements, il reste du temps dans le calendrier du PLUi pour inscrire ces points. Il laisse le soin aux prochains membres du Conseil municipal de débattre sur ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.



Claude ALBA
Maire